



Newsletter ANAJ-IHEDN, Comité Défense Économique

Rédactrice en Chef : Aline Gaidot

Réalisation : Pierre Naquin

Direction du Comité : Ken Rosa-Arsène

Ont contribué à ce numéro : Marc Cazabat, Aline Gaidot, Marc-Henri Reboul de Wissner

Contact : defense-economique@anaj-ihedn.org

Enquête du côté des Agents de Recherches Privées — Élémentaire, mon cher...

Avis aux futurs candidats

Nouveau job, nouvel employeur et c'est *curriculum vitae* à l'appui que vous tentez votre chance ! Tout désireux que vous êtes de vous mettre en avant sous votre meilleur jour. Mais attention aux petits arrangements fallacieux... Règne de la « Confiance » oblige, vous pourriez désormais être la cible d'enquêteurs privés mandatés par votre futur employeur. Dans un entretien diffusé sur le site **Ca-dremploi.fr**, Élodie Bance — enquêtrice privée — dévoile cet aspect encore peu connu du marché du travail¹.

On parle ici de « *sécurité à l'embauche* » : le profil du candidat, son niveau d'études, son expérience professionnelle ou encore l'existence de ses anciens employeurs sont passés au peigne fin². L'enjeu d'une nouvelle embauche semble être mis en exergue par ses retombées économiques. Retombées que l'on préférerait rapides et positives notamment pour les petites structures telles les PME — moins de 250 salariés, moins de 50 millions de chiffre d'affaires — dont la marge de manœuvre est très étroite. Dans un élan de solidarité, les anciens employeurs contactés par Élodie Bance, lors de ses enquêtes de pré-embauche, se montrent d'ailleurs très loquaces. Et son statut d'enquêtrice ne les dérange absolument pas, car « *eux-mêmes ont été en position de mener un recrutement et connaissent les impératifs et les nécessités* »³.

Les plus loquaces restent néanmoins les futurs employés eux-mêmes, sur les réseaux sociaux⁴. Facebook, Twitter : un moment de détente entre « amis », où la vigilance se relâche et où le naturel revient au galop ! Vous ne donneriez pas vos coordonnées personnelles à un inconnu dans la rue, vous ne feriez pas étal de vos considérations existentielles au premier venu. Mais entre « amis », quoi de plus naturel ! Et même sur votre ancien employeur, à propos duquel vous ne tarissez plus d'éloges quant à ses capacités professionnelles ou managériales, aux antipodes de vos convictions...

1. Interview d'Élodie Bance par David Abiker, *Ca-dremploi.fr*, 11 avril 2011

2. *Ibid*

3. *Ibid*

4. *Ibid*

Rappelez-vous des trois employés d'**Alten** qui, lors d'une soirée conviviale sur la toile, avaient échangé des propos critiques envers leur hiérarchie. Licenciement pour « incitation à la rébellion » et « dénigrement ». Novembre 2010, les Prud'hommes donnent raison à l'entreprise : jurisprudence et depuis, toutes vos déclarations sur les réseaux sociaux ont un caractère publique⁵.

Quant à vos faits et gestes, ils sont également passés au crible. Pendant les horaires de bureau, bien entendu. Vous postulez chez X, Élodie Bance mandatée par X, peut vous prendre en filature. Vous vous disputez avec le garçon de café au bistrot du coin, vous vous occupez de façon peu conventionnelle alors que vous êtes en mission à l'extérieur, vous passez des entretiens chez le concurrent... « *J'ai vu, je dis* » comme le rappelle l'enquêtrice, et voici votre emploi du temps dévoilé à votre futur employeur qui en tirera les conclusions *ad hoc*. Et de rappeler que « *l'employeur a besoin de s'assurer qu'un employé effectue bien les tâches pour lesquelles il l'emploie* »⁶.

Jamais sans mon diplôme

Attention, n'allez cependant pas croire que tout le monde peut s'improviser détective privé. Depuis le 21 juin 2006, il existe un diplôme d'État — Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes, mention « Enquêtes Privées » — destiné à professionnaliser la fonction d'*Agent de recherches privées* (ARP — enquêteur ou détective). Ce diplôme est exclusivement délivré par l'**Université Panthéon Assas** (Paris 2) et est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Il fait suite à deux diplômes d'Université (DU) expérimentaux : le DU professionnel d'enquêteur privé, créé le 1^{er} juillet 1998, et le DU professionnel de directeur d'enquêtes privées, créé le 5 juillet 2000⁷.

Qui aurait envie de se voir privé, à mauvais escient de son intimité, de sa liberté d'opinion ou de sa liberté syndicale ? Face aux risques de dérives, donner un

5. Critiquer sa boîte sur Facebook, c'est risquer le licenciement, *L'Expansion.com*, 19 novembre 2010

6. Interview d'Élodie Bance par David Abiker, *Ca-dremploi.fr*, 11 avril 2011

7. federation.ufedp.online.fr/licence.htm

bagage juridique et déontologique aux futurs enquêteurs relevait d'une évidente nécessité. D'autant que la fonction d'enquêteur privé devient de plus en plus stratégique auprès des professions juridiques : les rapports d'enquêtes sont régulièrement pris en considération par les Cours et Tribunaux⁸.

Quid de la LOPPSI II ?

Les métiers du renseignement privé sont également encadrés par une loi princeps 83-629 du 12 juillet 1983. Modifiée en 2003, elle définit l'activité d'ARP comme : « *profession libérale qui consiste, pour une personne, à recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts* ». Toute activité de recherche privée doit se faire avec l'agrément ou l'autorisation d'exercer prévus par le Titre II de la loi du 12 juillet 1983⁹. Tournant majeur : mars 2011, le Conseil Constitutionnel se prononce sur la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure deuxième génération (LOPPSI II). Le projet d'un Conseil National des Affaires Privées de Sécurité (CNAPS) est adopté et sa mise en place est prévue pour 2012. Cette autorité remplacera la Commission Nationale de Déontologie des métiers de la Sécurité (CNDS) et se substituera également aux préfetures, pour délivrer l'agrément obligatoire à l'activité d'ARP. Autre « plus » : les détectives privés bénéficieront pour la première fois de cartes professionnelles, sur le même principe que celles détenues par les métiers de la sécurité¹⁰. Une bonne occasion d'obtenir une véritable reconnaissance professionnelle pour les « travailleurs de l'ombre ».

Vous l'aurez donc compris « Bien mal acquis ne profite jamais », et surtout si vous avez été suivi. Élémentaire, mon cher. Mais petite question... toute relation de « Confiance », n'est-elle pas affaire de réciprocité ?

8. *Ibid*

9. Détails de la Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 sur legifrance.gouv.fr

10. Détails de la Loi n°2011-267 du 14 mars 2011 sur legifrance.gouv.fr

Les Fonds souverains discrètement au cœur de l'actualité

Alors que le montant des actifs sous gestion des fonds souverains ne cesse d'augmenter pour atteindre 4.200 milliards de dollars à la fin 2010, on peut observer que ces fonds jouent un rôle dans les décisions d'acteurs du secteur du nucléaire et de partenaires financiers de la France.

En effet, selon un rapport que vient de publier l'organe de promotion des services financiers britanniques **TheCityUK** (« *Sovereign Wealth Funds* », avril 2011), les actifs sous gestion des fonds souverains pourraient atteindre 5.500 milliards d'ici à la fin 2012, en raison de la poursuite de la croissance des excédents commerciaux et des exportations de matières premières. Il est à noter que l'instabilité politique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ne devrait pas avoir d'impact très marqué puisque les pays touchés ne représentent que 3% des actifs des fonds souverains. Un

changement de cap de la proportion des classes d'actif est cependant à noter, avec une progression de 6% de la part des investissements en actions pour atteindre 85% en 2011 (+14% dans les infrastructures) et une baisse de la part des investissements dans les instruments de dette (- 3%).

D'autre part, alors que Tokyo envisage de nationaliser son nucléaire, **Areva** hâte sa privatisation, en partie sous la pression de l'un de ses actionnaires, le fonds souverain du Koweït. Ce dernier, selon le quotidien *La Tribune* du 28 mars 2011, entré au capital d'Areva à hauteur de 4,8% en décembre 2010, aurait donné à l'État français jusqu'à fin juin 2011 pour le lancement de la cotation en bourse du numéro 1 du nucléaire, sous peine de revente de ses parts. Quant au fonds souverain du Qatar, il indiquait à l'État français être plus intéressé par les mines d'Areva que par ses activités réacteurs qui présenteraient un

profil de risque et de cyclicité plus élevé. Appréciation très inspirée au vu de l'actualité.

Enfin, alors que les banques et les institutions financières libyennes détenaient 8,23 milliards de dollars auprès des banques françaises en septembre 2010 (derrière la Grande-Bretagne avec 13,5 milliards et l'Allemagne avec 8,69 milliards de dollars), l'une des deux principales institutions financières libyennes sous le feu de sanctions internationales, le fonds souverain **Libyan Investment Authority** (LIA), en détenait à elle seule, selon son directeur Mohamed Layas, 1,2 milliards de dollars en 2009. Depuis les fonds libyens ont été réorganisés et ses revenus français bloqués, comme l'exemple de la **FNAC** des Ternes, dont les murs appartiennent à la LIA, et qui a, depuis février 2011, gelé ses loyers d'après *Le Figaro* du 4 avril 2011.

Safran : affaire d'espionnage ou cybercriminalité organisée ?

Depuis plusieurs mois, les affaires d'espionnage de grands groupes industriels français ou d'institutions étatiques font le titre des grands quotidiens français. Le dernier en date, **Turbomeca**, filiale de l'équipementier aéronautique **Safran** est relaté par *Le Figaro.fr*¹ et *Les Échos.fr*². Les chapeaux des deux quotidiens soulignent l'ampleur de l'affaire :

- Le Figaro : « Une enquête a été ouverte chez Turbomeca pour espionnage industriel et une dizaine de personnes ont été placées en garde à vue. La piste d'une complicité interne n'est pas écartée ».
- Les Échos : « Soupçons d'espionnage chez Safran. Les réseaux informatiques de sa filiale Turbomeca auraient été visités par des hackers. Le tribunal de Nanterre a ouvert une enquête

judiciaire. En parallèle, **Renault** tient demain un conseil d'administration extraordinaire consacré aux leçons à tirer de sa vraie-fausse affaire d'espionnage ».

Suite à l'espionnage industriel de janvier à septembre 2010, via les systèmes informatiques, la DCRI (Direction Centrale du Renseignement Intérieur) a été chargée de l'affaire pour « introduction, suppression et modification frauduleuse de données informatiques » et des salariés du groupe, parmi une dizaine de personnes, ont été mis en garde à vue. Le fait est que les données volées concernaient la technologie des systèmes d'hélices conçus par Turbomeca, leader mondial des hélices pour hélicoptère, ainsi qu'un ensemble de données financières de la maison-mère. La maison-mère, Safran, qui est le premier fournisseur de turbines d'hélicoptères en Chine³,

pays où elle a renforcé à l'automne 2010, date d'ouverture de l'enquête, sa coopération avec le groupe aéronautique **AVIC** (Aviation Industry Corp of China) a une activité hautement stratégique (équipement d'avions militaires) dont l'État français est actionnaire à 30,2% de son capital.

Cette affaire d'espionnage porte notamment sur la question de savoir si la Chine est impliquée, notamment dans sa volonté de « combler son retard technologique et de s'assurer que Safran ne trichait pas sur la refacturation du matériel Turbomeca vendu aux Chinois ». Cette affaire est hautement sensible pour la France, sa défense économique, ses entreprises, son avantage concurrentiel.

La série d'affaires d'espionnage industriel sur des entreprises françaises ayant une activité hautement stratégique pose la question de l'existence d'une cybercriminalité organisée en mafia et de ses acteurs en amont et en aval du processus.

1. lefigaro.fr/societes/2011/04/10/04015-20110410ARTFIG00085-soupcons-d-espionnage-dans-une-filiale-de-safran.php
2. lesechos.fr/entreprises-secteurs/air-defense/actu/0201292688069.htm

3. safran-group.com/site-safran/presse-et-medias/communiqués-de-presse/2010/article/air-china-and-cfm-finalize-engine-10803?10803

Marques et sociétés citées dans ce numéro :

Areva (p.2), AVIC (p.2), Cadremploi.fr (p.1), FNAC (p.2), DiWatch Intelligence (p.3), ISM&E (p.3), Libyan Investment Authority (p.2), Renault (p.2), Safran (p.2), Spin Partners (p.3), TheCityUK (p.2), Turbomeca (p.2), Université Panthéon Assas (p.1).

Focus : Zakaria Diakité, Dirigeant de DiWatch Intelligence



En quelques mots, pourriez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Zakaria Diakité, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), j'ai 30 ans et je suis Dirigeant de l'entreprise parisienne **DiWatch Intelligence**, spécialisée dans le Management de l'Information Stratégique. Je suis membre actif de l'Association Nationale des Auditeurs Jeunes (ANAJ) de l'IHEDN, à laquelle j'ai adhéré suite à ma participation en février 2010 à la 66^{ème} Session de formation en Intelligence Économique à Paris. Au sein de l'ANAJ, j'appartiens au Comité Défense Économique dans lequel nous travaillons principalement sur les problématiques d'Intelligence Économique et de Fonds Souverains. Parallèlement à mes activités en France, je suis également actif sur le continent africain. En effet, je suis Responsable du Dé-

partement Intelligence Économique de l'Institut Supérieur de Management et de l'Entrepreneuriat (**ISM&E**) de Bamako, au Mali (ism-e.net). En outre, je suis le créateur et l'animateur du Blog « IE Afrique » (ieafrique.com) qui vise à promouvoir la pratique de la Veille et de l'Intelligence Économique sur le continent. Soucieux du devenir de l'Afrique, ce blog constitue pour moi, l'une de mes contributions au développement du continent.

Qu'est-ce que DiWatch Intelligence ?

Créée en fin d'année 2009 en région parisienne, DiWatch Intelligence (diwatch.com) est spécialisée dans le Management de l'Information Stratégique. Nous réalisons des missions de :

- Veille Stratégique (veille concurrentielle, commerciale, technologique, juridique, image/e-réputation) ;
- Études (recherche d'informations, études de faisabilité de projet, benchmarking, analyse stratégique) ;
- Community Management (gestion de votre réputation/image sur Internet) ;
- Formation en Veille et Intelligence Économique.

Nous intervenons à la fois auprès de grandes entreprises, de PME et de porteurs de projet de création d'entreprise. Nous fournissons à nos clients, de façon régulière et permanente, des informations synthétisées (sous forme de rapports de veille) sur leurs concurrents, sur leurs clients, sur leurs fournisseurs, sur leurs opportunités d'affaires, sur les technologies-clés de leur secteur d'activité, sur leur réputation sur Internet. Notre expertise des

sources d'informations sur Internet, des outils logiciels de collecte d'informations, des bases de données professionnelles et de l'analyse stratégique, font de nous leur partenaire idéal pour les aider à maîtriser leur environnement économique.

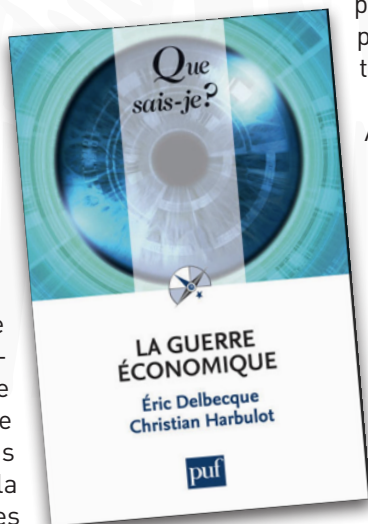
Comment vivez-vous l'IE à travers votre métier ?

L'Intelligence Économique est au cœur de notre métier et nous (DiWatch Intelligence) la mettons à disposition des entreprises françaises pour les aider à maîtriser leur environnement économique, et par ricochet, à garder leur compétitivité dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Grâce aux informations stratégiques que nous fournissons à nos clients, nous leur permettons d'anticiper toutes menaces et opportunités liées à leurs activités. Nos rapports de Veille Stratégique constituent désormais un outil incontournable pour nos clients qui les utilisent régulièrement lors de réunions et pour la prise de décision. En outre, en ce qui concerne l'Afrique, je me donne comme mission de sensibiliser les étudiants, les entreprises et les gouvernements africains à la pratique de l'Intelligence Économique. À cet effet, je vous recommande ma dernière publication intitulée: « Qu'est-ce que l'Intelligence Économique et quelle est son utilité pour l'Afrique ? », téléchargeable sur : tinyurl.com/3jgcqdp. Enfin, je travaille en ce moment sur un gros projet en rapport avec l'Intelligence Économique en Afrique, qui verra le jour bientôt. À suivre...

« La guerre économique » d'Éric Delbecque et Christian Harbulot

La Guerre Économique : mythe ou réalité de notre monde actuel ?

Si l'expression n'a pas bonne presse, c'est néanmoins le ressenti quotidien des dirigeants de PME, car trois actions hostiles sur quatre les concernent... Depuis la fin de la Guerre Froide, les rapports de force entre gouvernements ne se focalisent plus uniquement sur la conquête de terres ou de nouvelles populations. Le développement d'une



force de frappe commerciale capable d'apporter devises et emplois sur leur territoire apparaît comme un nouveau terrain d'affrontement.

À travers cet ouvrage, Éric Delbecque — chef du Département sécurité économique de l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice —, et Christian Harbulot — directeur de l'École de Guerre Économique, directeur associé du cabinet de conseil **Spin Partners** spécialisé en IE — abordent de façon didactique un concept né dans les années 1990

aux États-Unis. Exemples concrets à l'appui, les auteurs décryptent les rouages de cette guerre aux acteurs multiples (États, entreprises...), et aux formes variées allant de l'espionnage industriel au lobbying visant à influencer l'élaboration des normes, en passant par la maîtrise de l'information...

À l'heure d'une mondialisation en plein essor, la libre concurrence « aimable » a laissé place à l'ère de la prédation informationnelle, où tous les coups « semblent » permis...

éd. PUF, 9 EUR.

